Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le





Conseil municipal du 03 juillet 2023

Délibération n°54-23

Objet : Activité vélo à l'école élémentaire publique – Renouvellement partenariat avec Pôle cyclisme de

St Etienne

Date de convocation : 26/06/2023 Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Patricia BONNET-GONNET

Membres présents: Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT -Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL - Jean-François FONTROBERT-Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD - Jean-Marc MACHON - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT -Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN - Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA - Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI- Raphaelle GUERIAUD - Anne BLANCHET -Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire Christian CECILLON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

Membres absents: Véronique MERLE

Nombre de conseillers

En exercice: 29 Présents: 23 Votants: 28

I. LE CONTEXTE

L'école élémentaire, sous la responsabilité de leurs enseignants peuvent, dans le cadre de leurs séances régulières d'éducation physique et sportive, accéder à différentes pratiques sportives.

Dans le cadre de ces activités, la municipalité souhaite reconduire la formation au cyclisme dispensée aux enfants de l'école publique élémentaire « le Petit Prince ».

Le contenu des enseignements est défini en concertation avec les enseignants et les intervenants de « Pôle Cyclisme Rhône-Alpes », sur la base du programme ministériels d'éducation physique et sportive « Savoir Rouler à Vélo » et du projet d'école.

Les formations sont dispensées par l'association « Pôle Cyclisme Rhône Alpes » en faveur des élèves de 3 classes de CE2 de l'école élémentaire publique de Mornant.

ID: 069-216901413-20230703-D54_23-DE

II. LA PROPOSITION

Ces interventions se dérouleront au Clos Fournereau et sur le parking Paul VERGUIN, par séance d'une heure par classe et par semaine, à partir du 4 septembre 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Elles seront complétées par une sortie d'une journée organisée dans le courant du 3^{ème} trimestre 2024.

Le coût de cette prestation est de 3 030 €.

Les crédits inscrits au budget de la commune – exercice 2023 – article 611 permettent de prendre en charge cette dépense.

La commission *Services à la population* réunie le 19 juin 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Dorothée RODRIGUES, Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'APPROUVER le projet de convention entre l'association « Pôle Cyclisme Rhône-Alpes » et la commune de Mornant ;
- DE **DIRE** que la dépense sera prélevée sur les crédits qui sont inscrits au budget de la commune exercice 2023 article 611;
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

Mornant, le 03 juillet 2023

Le Maire

Renaud PFEFFER